



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Sainte-Savine

SEANCE DU 31 mars 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
33	32	32

Date de convocation 25 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, SALLE du CONSEIL MUNICIPAL - Hôtel de Ville, 1er étage, sous la présidence de **Arnaud MAGLOIRE**, maire.

Présents : **MAGLOIRE Arnaud, FERNANDEZ Sophie, HENNEQUIN Virgil, BLANCHOT Bastien, CHAUDET Martine, BERNIER Romain, BEHL Frédérique, MENERAT Thierry, PIAT Isabelle, HUART Gérald, TIEDREZ Valérie, GAUTHERIN Tristan, RIBAILLE Cécile, ARNAUD Adrien, GULTEKIN Gülcan, SINGEVIN Pascal, CLERGEAT Pascaline, GRENIER Pascal, PROTAT Anne-Lucy, THIBAUT David, KACEMI Farida, MARTIN Antoine, BARDET Alice, ASCENSO Mickaël, DUGARD Sophie, POUZIN Jean-Michel, BERGERET Fanny, RENNESSON Arnaud, MOUZON Valentin, SABATINO Anne, BEAUFILS Luc, COLLOT-TOUZÉ Nelly.**
Absente : **CATERINO Marie-Laure.**

Monsieur GAUTHERIN Tristan a été nommé secrétaire de séance

Objet : Mise à disposition des terrains de football
N° de délibération : 20260331_02

Mes chers collègues,

Deux nouveaux terrains de football synthétiques éclairés en Leds ont été créés en 2025 au parc de la Noue Lutel en lieu et place des terrains enherbés, offrant ainsi des conditions plus adaptées et confortables pour la pratique sportive, une diminution des coûts d'entretien et la suppression de l'usage de l'eau jusque-là utilisée pour l'arrosage des pelouses.

Ces équipements bénéficient en premier lieu au club de football de la commune *Sainte-Savine Football*, qui a vu son nombre de licenciés augmenter à la suite de la création des terrains, notamment au niveau des enfants et des jeunes. La Ville est par ailleurs sollicitée par d'autres structures et associations pour la mise à disposition de créneaux réguliers ou ponctuels sur les terrains.

Tout en assurant une priorité au club de football de la ville, l'accueil d'utilisateurs complémentaires sur les créneaux disponibles permettra de faire vivre le site tout au long de l'année en élargissant l'offre d'activités présentes sur la commune.

Il convient donc de préciser les conditions de mise à disposition des terrains au travers d'une convention qui devra être signée par chaque bénéficiaire de créneaux ponctuels ou réguliers. Une tarification est également proposée :

Créneaux ponctuels (jusqu'à 2 par mois)	
Terrain 1	50 € / h
1/2 Terrain 1	30 € /h
Terrain 2	40 € / h

	Créneaux réguliers année scolaire
Forfait 1h / semaine	Terrain 1 : 600 € 1/2 Terrain 1 : 350 € Terrain 2 : 400 €
Forfait 2h/ semaine	Terrain 1 : 1 000 € 1/2 Terrain 1 : 600 € Terrain 2 : 700 €

Tout dépassement des horaires attribués donnera lieu à une facturation du terrain à son tarif horaire, étant précisé que toute heure commencée sera entièrement due. La gratuité sera appliquée aux associations sportives saviniennes pour la réservation de créneaux ponctuels ou réguliers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à la majorité** des membres présents hormis **un contre de Mme Collot-Touzé**, décide :

- D'approuver la mise en place d'une tarification pour la mise à disposition des terrains de football synthétiques de la Noue Lutel ;
- De valider la convention de mise à disposition des terrains de football ;
- De dire que conditions seront applicables dès leur institution par le Conseil municipal ;
- D'autoriser M le Maire ou son représentant à faire les démarches utiles et à signer tous les documents nécessaires.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
32	0	31	1	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Affiché le 2 avril 2026

Pour extrait conforme

Arnaud MAGLOIRE, maire



Arnaud MAGLOIRE

Arnaud MAGLOIRE
2026.04.03 15:54:50 +0200
Ref:10763956-16230251-1-D
Signature numérique
le Maire